

**LE ROYAUME DE SAVOIE DE
L'ÉTAT MONARCHIQUE A
L'ÉTAT LIBÉRAL**

Anna Maria CAMPANILE

Après 1814, la Restauration avait pris dans les Etats de Savoie un caractère particulièrement réactionnaire, la vieille noblesse légitimiste se préoccupant surtout de rétablir la législation pré-révolutionnaire. Cependant, la bourgeoisie qui s'était formée avec les professions libérales (médecine et droit), ainsi que l'apparition d'industries dans le Piémont et à Savone concouraient à produire une crise au sein du système monarchique. Par ailleurs, l'Etat constitué par les Savoyards, les Piémontais, les Génois et les Sardes se trouvait confronté à bien des problèmes pour gouverner des peuples aussi différents tant par leurs langues et leurs cultures que par leurs climats. Les années de la réaction coïncidèrent avec le règne de Charles-Félix (1821-1831) que la littérature du Risorgimento surnomma « Carlo Féroce » en raison de la dureté de ses premières années de gouvernement ; or en dépit de cela, ce fut justement à cette époque que le processus d'intégration au sein du royaume s'affirma. Et ce furent peut-être le gouvernement de populations aussi diverses, l'administration politique et l'impulsion économique que connut cette période, par ailleurs fort critiquée, qui jetèrent les bases (probablement tout à fait méconnues) de la formation de l'Etat italien, lui aussi divisé en une multitude de petits Etats. La présente recherche se propose donc d'identifier le stimulus déjà en gestation qui amènera un roi de la Maison de Savoie à gouverner un Etat libéral.

L'année 1796 constitue la ligne de démarcation qui sépare le XVIII^e siècle du grand mouvement révolutionnaire. On peut dire que l'histoire de l'Italie moderne commence avec l'invasion et l'occupation française. En effet, pendant la période napoléonienne, pour la première fois depuis plusieurs siècles, le pays a été soumis à des institutions politiques et législatives communes.

L'Italie était alors constituée d'un fatras d'Etats dont certains (Massa, Carrara, etc.) possédaient une constitution monarchique, d'autres (Venise, Gênes) une constitution républicaine et d'autres encore (Milan, Mantova) étaient sous la domination de l'Autriche, alors qu'au centre de la péninsule s'étendaient les vastes territoires de l'Etat pontifical. Il est impossible de choisir un Etat italien « typique » car la diversité politique et sociale évoquait celle du paysage ; la seule base commune était l'économie, en effet, l'agriculture prédominait nettement sur les autres activités.

Pendant les premières années qui suivirent la Restauration, jusqu'en 1830, presque aucun Etat européen n'arrivait à imaginer une nation italienne. En effet, l'ordre instauré en 1814-1815 avait rétabli les divisions régionales et affirmé la prédominance de l'Autriche, qui, en Italie, gouvernait non seulement en Vénétie et en Lombardie, mais jouissait aussi d'un puissant réseau de parentés.

Néanmoins, cette « renaissance nationale » qui ne suivait aucun projet préconçu, était déjà dans l'air avant 1830 et se répandait parmi les fonctionnaires et les militaires stimulés sous le régime napoléonien à s'opposer à l'aristocratie. Des sociétés secrètes telles que le Carbonarisme aspiraient à la liberté, même si ces aspirations étaient formulées d'une manière vague et contradictoire, celles-ci répondaient à des exigences commerciales nécessitant un réseau inter-régional de communications, procédaient à des échanges de marchandises exigeant l'unification des systèmes monétaires et métrologiques et, plus encore, elles furent à l'origine d'un mouvement culturel qui répandit une langue littéraire commune de type manzonienne. Tous ces faits furent à l'origine de l'exigence d'une identification nationale.

La rivalité franco-autrichienne favorisait ce contexte, mais pour réaliser un programme quelconque de libération il fallait définir une direction politique audacieuse qui, soutenue par d'autres Etats aurait été au cœur de toutes les aspirations politiques et nationales. Mais, surtout, il était indispensable de créer un Etat italien prêt à annexer les Etats voisins, en formant ainsi par agrégations successives, un royaume d'Italie élargi.

Les jeunes générations piémontaises elles-mêmes, éduquées par Vittorio Alfieri et Napoléon au culte de l'audace et de l'énergie, voyaient en la monarchie constitutionnelle et

nationale un moyen de résoudre les problèmes de l'époque les plus graves. Un centre unificateur de cette sorte semblait être dignement représenté par le royaume de Sardaigne, un pays en grande partie français pour sa langue et sa culture, et qui toutefois avait subi à un moindre degré l'influence libéralisatrice de la Révolution française que le reste de l'Italie. Le loyalisme monarchique envers la Maison de Savoie était très présent chez ses membres et ceux-ci désiraient concilier les traditions piémontaises avec les conceptions rationnelles de l'administration moderne. « Hommes libres », ils pensaient que la liberté politique était la garantie de la liberté morale et de l'indépendance nationale.

Malheureusement, leur premier contact avec la dure réalité eut lieu au congrès de Lubiana. Le roi Victor-Emmanuel, en manifestant à ce congrès son opposition à une constitution, avait affirmé que si les idées de liberté étaient nuisibles partout, elles l'étaient davantage encore dans les Etats de la Maison de Savoie où seul un prince « absolu » pourrait dompter cet amas de peuples aux langues, coutumes et climats différents. C'était l'affirmation de l'absolutisme de la Maison de Savoie qui, en appliquant cette politique de gouvernement, aurait pu garder unis Savoyards, Piémontais et Sarde.

En effet, pendant plusieurs années après 1830, la Maison de Savoie montrera peu d'enthousiasme envers les idées libérales ou unitaires, car pour les ministres de Charles-Albert, le Piémont représentait déjà une nation et aurait fini par perdre son identité s'il s'était uni au reste de l'Italie du nord.

Malgré cela, l'annexion de la Ligurie au Piémont et la présence d'aristocrates et de marchands républicains génois seront le signe effectif d'une tendance plus libérale, commerciale et nationale par rapport à l'aristocratie de cour de la capitale.

C'est dans l'affirmation continuelle de ce concept absolutiste que se confirme la période monarchique de Charles-Félix. En gouvernant la Sardaigne en tant que vice-roi de 1799 à 1816, ce dernier s'était révélé être un roi très habile lorsqu'il monta sur le trône des Etats sardes après l'abdication de son frère Victor-Emmanuel I.

Lorsque la révolution piémontaise éclata, en mars 1821, déconcerté par le nouvel esprit qui rendait étrangers la cour et l'héritier présumé de la couronne, Charles-Albert, Charles-Félix mena la dure répression du mouvement libéral et en arriva même à demander l'intervention autrichienne et à désavouer le régent. Intimement réactionnaire et partisan du droit divin des souverains, il régna en monarque absolu, répondant aux mouvements par des procès et des condamnations, même si en lui des sentiments et des délicatesses presque féminines contrastaient avec la dureté de ses méthodes qui parfois le firent apparaître presque cruel aux yeux du public.

Le règne de Charles-Félix fut marqué par des condamnations à mort ; des destitutions d'officiers et de sous-officiers, l'éloignement d'étudiants et de professeurs des universités. Conservateur à outrance et très peu préparé à la politique, il n'avait jamais pensé monter un jour sur le trône, et, une fois intronisé, il ne donna aucun espoir au vent de liberté innovateur qui soufflait sur le trône.

L'adhésion totale à l'insurrection permit de réorganiser le gouvernement absolu et de déclencher une vague de procès et d'épurations, alors que nombre de personnages compromis cherchaient leur salut sur le chemin de l'exil. L'insurrection éclata à Modène et fut provoquée par les classes de la bourgeoisie (propriétaires fonciers, professionnels) qui ne répudiaient pas la monarchie mais prétendaient lui imposer leur volonté (accepter la constitution espagnole).

Charles-Félix fit son entrée à Turin le 18 octobre 1821, mais ne voulut aucune fête et répondit au gouverneur Thaon de Revel, qui lui présenta les clefs de la ville, par de dures paroles qu'il fit ensuite publier intégralement dans le journal. Déraciné de sa Sardaigne décharnée, il n'aimait pas séjourner au palais royal où tout lui paraissait pénible et nombre de

personnes lui inspiraient de la « répugnance ou du mépris ». Ce n'est qu'en 1824, à la mort de Victor-Emmanuel I, que Charles-Félix se considéra comme le roi légitime.

Malgré sa politique conservatrice et statique, le processus d'intégration du royaume progressa considérablement. Il améliora l'administration civile et judiciaire, surtout pour la Sardaigne qu'il soumit à des lois spéciales (1827), il favorisa le développement de l'économie avec des sociétés agricoles, des chambres de commerce et encouragea les études de l'académie des Sciences ; il créa le musée égyptien comme il avait déjà créé à Cagliari le musée d'histoire naturelle et d'archéologie. Il se consacra beaucoup aux travaux publics, ouvrit de nouvelles routes, fit construire un pont sur le fleuve Ticino à Buffalora et un autre sur le Doire à Turin où il réalisa également la place portant encore son nom. A Gènes, sa résidence préférée, il fit construire un magnifique théâtre et fit restaurer en Savoie l'église de Hautecombe, en même temps que le monastère dans lequel il se trouvait.

En politique étrangère, il défendit avec une dignité royale sa propre indépendance et négocia des traités commerciaux avantageux avec la Turquie et le Maroc. Il négligea l'armée qui lui rappelait les événements de 1821, mais donna une forte instruction militaire aux troupes de la monarchie civile qu'il mit en place avec dignité.

Ses derniers jours furent ternis pas la révolution parisienne de juillet 1830 et les mouvements italiens de février 1831. Ayant accepté la couronne par sentiment de devoir profond, mais sans aucun désir de grandeur, il ne voulut pas être enseveli à Superga, d'autant plus qu'il aurait dû prendre la place d'honneur (selon la coutume) alors occupée par son cher frère Victor-Emmanuel I.

Plusieurs fois au cours de son existence, il se sentit attiré par la solitude du cloître. Il ordonna que sa dépouille fût inhumée dans l'abbaye de Hautecombe près de celles des anciens comtes de Savoie avec lesquels il avait vécu en union étroite de pensée et d'action. Fidèle à l'esprit de ses ancêtres qui avaient régné « pendant neuf siècles glorieusement et sans taches », il fit tout pour protéger la légitimité contre de nouveaux attentats. Ce souhait le poussa à soutenir avec vigueur la montée sur le trône du petit Victor-Emmanuel II. Dans ce but, il négocia avec les puissances étrangères mais, tout effort en ce sens étant vain, fil promettre solennellement à Charles-Albert de former un conseil d'Etat une fois sur le trône « afin de protéger et de garder intactes les formes organiques de la monarchie ». En effet, Charles-Albert, prince de Carignano, sera l'héritier du trône.

Malgré les courants idéologiques et culturels, il est évident que les conditions effectives pour l'édification d'un Etat unitaire manquaient encore dans l'Italie de 1830.

La décennie qui avait vu le retour des régimes absolutistes avait également commencé à secouer les trônes ; la Révolution française avait déclenché au cours de cette période, une vague d'insurrections et des mots comme « liberté » et « égalité » ne pouvaient être ignorés. On préparait le terrain à l'avènement d'une nouvelle monarchie plus proche du peuple, gouvernant dans la liberté et la justice et donnant à chaque homme la possibilité de travailler et de souffrir enfin pour sa patrie. Le royaume d'Italie était esquissé. L'enfance de Charles-Albert avait été tourmentée par des ennuis matériels et moraux et avait contribué à créer les bases de son activité libérale ; déjà à partir de 1818-1819 on peut remarquer l'activité intellectuelle du prince, la ferveur de ses études et de ses idées nationales.

Au Piémont, des jeunes courageux et cultivés ressentaient et désiraient un Piémont italien. Charles-Albert se lia d'amitié avec certains de ces jeunes et fut enflammé par les mêmes idéaux. Ayant eu des contacts avec des fédéraux lombards, il ne prit toutefois aucun engagement formel. Ce n'est qu'après avoir été nommé régent à Turin par Victor-Emmanuel I qui abdiquait, qu'il fut contraint à accorder la constitution d'Espagne « après l'avoir soumise, ajouta-t-il, à l'approbation du roi ».

Malheureusement, Charles-Félix ne voulant reconnaître aucun changement, Charles-Albert sortit de la révolution tel un vaincu, d'un côté, il était accusé de trahison à l'encontre du roi, de l'autre, de trahison à l'encontre de ses compagnons, mais l'histoire voulut voir en lui l'acteur principal de la révolution, même si les événements politiques le révélèrent « dynastiquement faible ».

C'est à ce moment que les plus jeunes représentants du patriciat piémontais, en service comme officiers de l'armée, éprouvèrent l'exigence de concilier la loyauté dynastique avec les aspirations constitutionnelles et d'indépendance en la personne de Charles-Albert, homme de leur génération qui avait partagé leurs expériences pendant la période napoléonienne.

L'exigence nationaliste enflammait le peuple et la loyauté dynastique, identifiée par le patriotisme italien, dominait tout autre idéal. Ces nobles Piémontais qui partageaient le romantisme des Lombards et leur foi en une constitution modérée, comme garantie de liberté, se distinguaient pour leur confiance orgueilleuse dans les destins du Piémont. La Maison de Savoie était exaltée, non seulement parce qu'elle était la seule dynastie vraiment italienne, mais aussi pour ses traditions militaires.

L'indépendance aurait été obtenue uniquement grâce aux vertus d'un souverain (Charles-Albert), chef d'une croisade anti-autrichienne, mais qui, pour être à la hauteur de cette tâche, aurait dû garantir les droits de ses sujets en accordant la Constitution. Il fallait donc concilier le patriotisme avec la monarchie, les droits du peuple avec l'amour de la patrie.

Les ferments constitutionnels qui avaient germé au lendemain de la Révolution française commencèrent à s'écouler dans ce processus de liberté qui voyait en Charles-Albert la possibilité de parvenir à une première médiation entre l'exigence nationale et l'exigence dynastique.

Intelligent et cultivé, Charles-Albert, à la différence de ses prédécesseurs, considéra les forces intellectuelles de la bourgeoisie non pas comme des forces hérétiques et révolutionnaires, mais comme des forces de progrès et de civilisation et accepta volontiers sa réputation de prince libéral.

Animé par l'idée giobertienne, il était sensible au mouvement de l'italianité et résista à l'arrogance du gouvernement autrichien qui intervenait sur les ressources agraires du Piémont en lui fermant le marché lombard.

Il concilia la civilisation et la religion ; le principe qui anima les réformes albertines fut la rénovation du Piémont, moralement et matériellement, afin de l'insérer dans la vie italienne au sein de l'Europe civile.

La politique réformatrice de Charles-Albert fut diverse, complexe et harmonieuse, son esprit charitable et ordonnateur s'exerça sur la création et le renouvellement d'œuvres de bienfaisance, avec une admiration féconde pour les études et les arts.

Mais le plus important concerne toute l'œuvre de renouvellement civil et militaire, conçue et réalisée dans l'idée très noble d'insérer le Piémont dans la vie italienne.

L'occasion de combattre pour la cause guelfe aux côtés du pape le convainquit aussi de faire le grand saut, d'accorder le Statut (mars 1848), étant convaincu que le problème national de l'indépendance était de plus en plus lié au problème politique des libertés constitutionnelles. Dix-huit jours plus tard le nouveau drapeau était déployé, le drapeau tricolore national.

Une fois tombée l'hypothèse néo-guelfe, une polarisation d'intérêt eut lieu autour du Piémont comme état-guide du « Risorgimento » national et les modérés étaient devenus les partisans de ce projet politique qui avait pour objectif de réaliser l'unité de l'Italie « à travers le roi pouvant conduire à une expansion progressive de la monarchie de la Maison de Savoie ».

Ce projet, qui se révéla vainqueur, rencontra la politique de Camillo Benso, comte de Cavour, qui, déjà à partir de 1850, devint la figure centrale de la vie politique piémontaise et s'affirma, dans les années qui suivirent, comme le chef authentique du parti modéré au niveau national. En effet, les gouvernements de la Maison de Savoie qu'il dirigeait, devinrent le laboratoire des stratégies politiques, économiques et institutionnelles sur lesquelles se serait constitué le nouvel Etat.

Après 1849, l'Italie se redécouvre, une Italie qui, au printemps 1848, avait été unie dans la guerre contre l'étranger, une Italie qui voit dans le Piémont de la Maison de Savoie son centre moral.

La polémique entre les partisans du droit public sur la qualification juridique des événements qui ont conduit à l'unification des différents territoires de la péninsule est soutenue, d'un côté par la thèse de la fusion et, de l'autre par la thèse de l'incorporation des Etats limitrophes.

La controverse revêt la signification particulière qu'auraient pris les plébiscites des diverses régions du territoire et les problèmes dérivant de la naissance d'un nouvel Etat de Sardaigne ou bien l'annexion au Piémont des Etats qui peu à peu disparaîtront.

Le passage de l'Etat absolu de type monarchique au règne libéral s'était réalisé grâce à une famille royale ancienne qui gouvernait le seul Etat italien de l'époque sur lequel ne s'étendait pas la *longa manus* autrichienne. Mais la véritable affirmation nationale fut sans aucun doute sanctionnée par le Statut albertin.

Le Statut promulgué par Charles-Albert, le 4 mars 1848 appartient, comme toutes les chartes émanées à cette époque en Italie, aux constitutions « octroyées ». On peut dire que le Statut, loi fondamentale du royaume d'Italie, représente le débouché de cette vague de ferments constitutionnels italiens qui avait éclaté dans la péninsule au lendemain de la Révolution française.

Dans sa formation littérale il n'y a donc aucune place pour le principe de la souveraineté populaire et toutes ses principales dispositions sont bien loin du régime parlementaire, même dans sa forme anglaise : bicaméralisme, dépendance des ministres envers le roi, très larges pouvoirs du roi en politique étrangère (art. 5).

Il faut ensuite rappeler que le catholicisme était proclamé religion d'Etat et cela contribua à consolider l'assemblage de la population, diversifiée par la naissance, la classe et la profession.

Le Statut albertin réussit à survivre à la défaite de 1848, ce qui en fait sa vraie caractéristique. Au cours de sa longue existence, il réussit à évoluer, tout en restant inchangé dans sa forme.

Charles-Albert continuait à se faire appeler roi « par la grâce de Dieu » mais quelques années plus tard, son fils Victor-Emmanuel préféra renoncer à imposer à la chambre des députés un gouvernement qu'ils n'acceptaient pas.